COMMUNE DE CHAUMES-EN-RETZ (44)

Lotissement " L'EPURE"

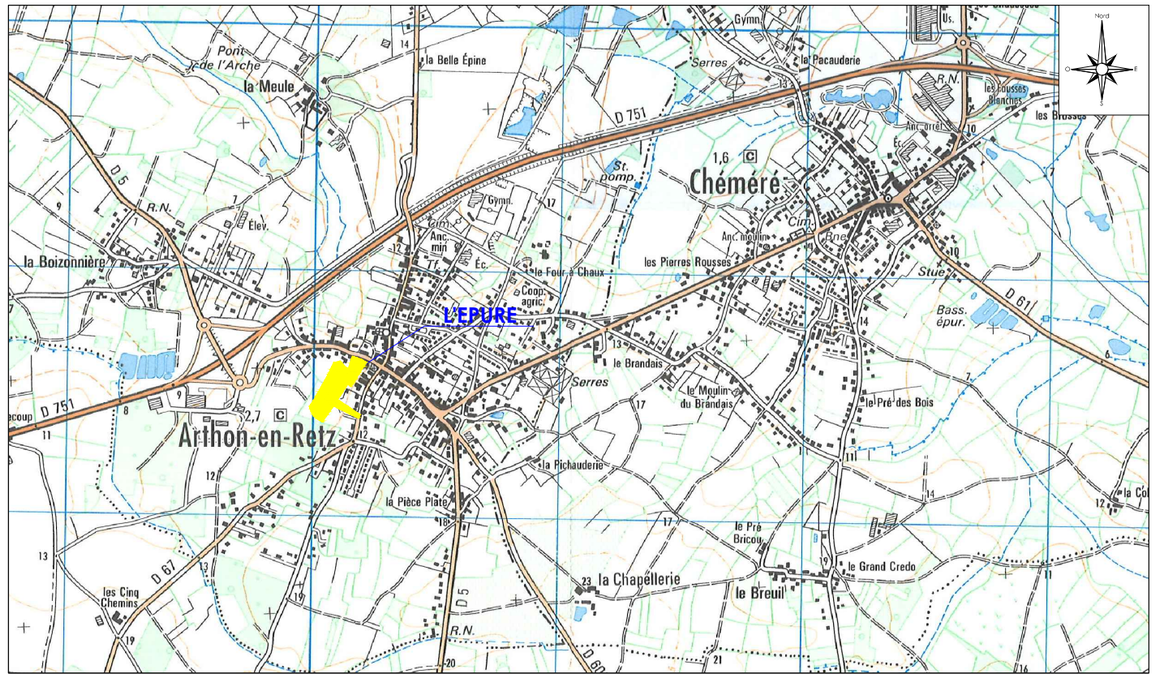
PLAN DE BORNAGE

BATI AMENAGEMENT
SNC BAM L'EPURE
32, boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
Tél : 02 40 37 61 00
Mail : contact@batiamenagement.fr

LOT n° 10

Permis d'Aménager : PA 044 005 22 3002 accordé suivant arrêté du 16 septembre 2022 et PAM1 en cours d'instruction

PLAN DE SITUATION



Référence : 21.1045P

Echelle : 1/25000

Maître d'ouvrage	Géomètres-Experts	Bureau VRD	Architecte - Urbaniste
BATI-AMÉNAGEMENT AMÉNAGEUR-LOTISSEUR	A.G.E ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS	A.G.E ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS	johanne san ARCHITECTES & URBANISTES
BATI AMENAGEMENT 32, boulevard Vincent Gâche 44200 NANTES Tél : 02 40 37 61 00	**ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS** 420, route de la Janvrie 44210 PORNIC Tél : 02 40 82 01 44	**ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS** 420, route de la Janvrie 44210 PORNIC Tél : 02 40 82 01 44	**S.A.R.L. JOHANNE SAN** 10, rue Fulton 44008 ANGERS Tél : 02 41 25 45 60

PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF

COMMUNE DE CHAUMES-EN-RETZ (44)

Lotissement " L'EPURE"

PLAN DE BORNAGE

LEGENDE

Terrain à usage privatif :

- Parcelles cessibles
- Accès et aire de stationnement obligatoire pour 2 véhicules ouvert sur l'espace public, 6m de largeur par 5m de profondeur.
- Accès et aire de stationnement préconisés pour les lots A et B
- Garage obligatoire en limite publique pour les lots 2, 3, 4 et 5
- Stationnements privatifs dissociés pour les lots 8 à 11

Terrain à usage collectif :

- Place publique qualitative et cheminements
- Voiries
- Placettes de retournement
- Espaces paysagers
- Stationnements visiteurs et PMR en revêtements perméables
- Point de collecte des ordures ménagères
- Desserte du secteur pour les modes motorisés
- Desserte du secteur pour les modes doux
- Accès piétons privés indicatifs
- Périmètre de projet
- Double sens
- Arbres existants conservés
- Emplacement indicatif des coffrets techniques extérieurs
- 18,64 Cotations (mètre linéaire)
- 38.92 Cotations altimétriques NGF
- 9,26 Cotation de voirie finie
- Rétention des eaux de toiture (2m³ minimum) à la parcelle, charge acquéreur. 3m³ minimum pour les lots A et B.
- Zone 1AU Limite de zonage réglementaire PLU, zone UA en partie Nord du site et zone 1AU au Sud
- Zone non constructible (sauf clôture)
- Implantation en limite de propriété obligatoire pour 50% minimum du linéaire de façade des constructions principales et secondaires. Uniquement construction principale pour les lots 21 et 22.
- Implantation en limite publique de tout ou partie des façades des constructions pour les lots 2, 3, 4 et 5 conformément au PLU (zone Ua)
- Accroche bâtie des constructions principales et secondaires obligatoire sur tout le linéaire pour le lot B

EAUX USEES

- Canalisation de branchement PVC CR16 Ø160
- Regard de Branchement PVC Ø250
- fe=00.00 Fil d'eau

(plan de recolement entreprise BOTON GOUY)

EAUX PLUVIALES

- Canalisation de branchement PVC CR16 Ø160
- Regard de Branchement PVC Ø250
- fe=00.00 Fil d'eau
- Rétention des eaux de toiture 2m3 minimum — Rétention à la parcelle des eaux pluviales

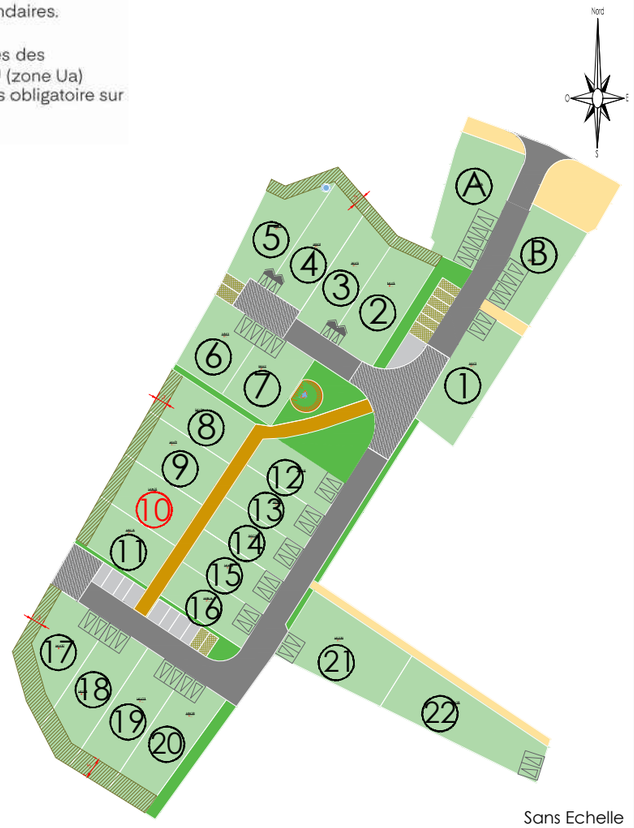
(plan de recolement entreprise BOTON GOUY)

RESEAUX SOUPLES

- Coffrets et citerneaux de branchements BT, FT, AEP

(plan de recolement entreprise TRAPELEC)

- 00.00 Cote projet voirie
- Végétation existante conservée
- Potelets bois



Sans Echelle

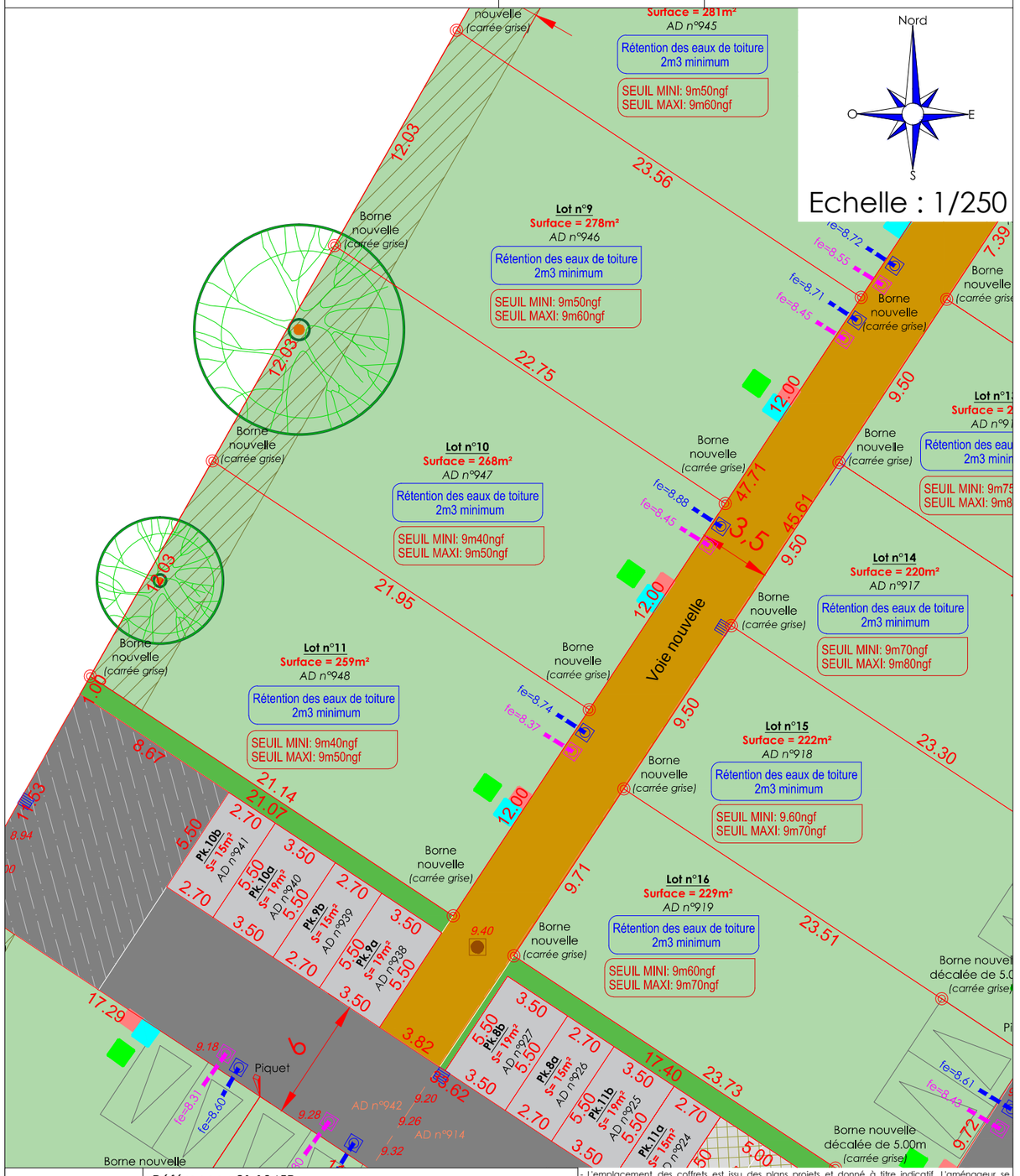
COMMUNE DE CHAUMES-EN-RETZ (44)

adresse: 6 rue des Métairies

" L'EPURE"

LOT n°10

SUPERFICIE :	268m²
Surface Plancher max:	170m²
Section cadastrale :	AD
Numéro de parcelle :	947



Ind.	Date	Modifications
A	21/10/2024	Plan Vente
B	20/11/2024	PAM1 + MODIFS

Référence : 21.1045P

- L'emplacement des coffrets est issu des plans projets et donné à titre indicatif. L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique. Avant démarrage des travaux, le constructeur devra vérifier l'emplacement exacte des coffrets ;
- Les coffrets, branchements, attentes et fils d'eau sont issu des plans de recolement dressés le 29-08-2024 par BOTON GOUY T.P. et le 01-08-2024 par TRAPELEC;
- Les indications concernant la végétation et les plantations sont non contractuelle ;
- Compte tenu des activités des chantiers, les repères périmétriques pourraient être bousculés. Un contrôle de cohérence sur site des côtes périmétriques figurant au plan devra donc être réalisé avant le démarrage du chantier ;
- Plan établi sur la base du plan topographique réalisé par le cabinet Atlantique-Geometres-Experts système géodésique rgf 93-cc47," rattaché par gps avec système teria ± 5 cm " ;
- Les limites périmétriques ont fait l'objet d'un bornage contradictoire le 13-06-2022 validé par procès-verbal et sont donc opposables aux tiers ;
- La division a été autorisée par arrêté au permis d'aménager délivré le 16-09-2022 sous la référence PA 044 005 22 D3002.